



EDITO

Avant toute chose et au vu des très graves événements internationaux liés à la guerre en Ukraine, on ne peut que souhaiter une fin rapide à cette terrible agression et un retour à une vie normale pour tous celles et ceux qui souffrent tous les jours sur leur sol. Ce prologue, à mon édito, me semble plus que nécessaire à l'heure où j'écris ces lignes.

Cette nouvelle année sera pour nous tous porteuse d'importantes réalisations et projets divers.

Mais avant tout je souhaite faire une mise au point. Peu coutumière pour un édito, elle me paraît toutefois nécessaire.

Une personnalité éminente (bien connue) de l'Etat a coutume de dire que les édiles sont les seuls « à portée d'engueulade » ! Si de prime abord tout le monde en sourit, c'est beaucoup moins drôle quand vient son tour !

Force est de constater, par beaucoup de témoignages, que le climat n'est pas à l'empathie générale. L'exigence alliée à une agressivité quelquefois à peine voilée de grossièretés, quand elle n'est pas clairement exprimée en termes imagés, devient pour le plus dévoué des élus, insupportable.

On ne peut que s'étonner des comportements de certains d'entre-nous.

Les exemples les plus flagrants se trouvent à la rubrique urbanisme où de plus en plus d'administrés veulent s'affranchir des règles et faire à leur façon sans imaginer un seul instant que les règlements puissent les en empêcher et surtout pas monsieur le maire ! C'est inacceptable !

Cela dit, je continuerai à faire tout ce qu'il convient pour que les règles d'urbanisme, entre autres, soient respectées sans aucun passe-droit et aussi dans tous les domaines de mes compétences.

Après cette mise au point, malheureusement nécessaire, je reste, avec votre Conseil municipal, engagé sur un programme important de travaux de toutes sortes indispensables pour l'embellissement et l'équipement de notre village.

L'école, la voirie, la restauration de l'église, la communication et l'éclairage public sont au menu du mandat, fidèle en cela à notre engagement.

C'est bien là l'essentiel de ce qui doit nous préoccuper.

Au-delà du programme de travaux prévus, cette année verra au cours du premier semestre les deux temps forts que sont les élections présidentielles en avril et législatives en juin qui nous solliciteront fortement avec le vote du budget communal en avril qui, je peux vous le dire en avant-première, ne supportera pas d'augmentation des taux d'imposition pour 2022.

Enfin, je remercie sincèrement tous les personnels de la mairie et les enseignantes qui font à l'école, tous les jours, dans des conditions difficiles d'organisation liée à la crise sanitaire, un indispensable et remarquable travail professionnel.

Très cordialement,

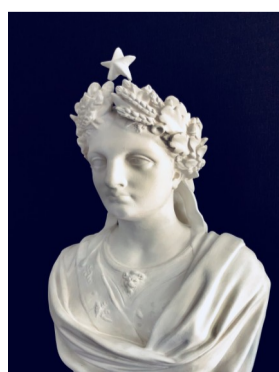
Dominique NICCO

Votre Maire

Elections présidentielles

Les dimanches 10 et 24 avril prochains.

Votez pour qui vous voulez...mais, votez !



Voirie du Chemin de l'église



Après la rénovation complète du Chemin de l'église et de la place dans le cadre du contrat départemental de voirie, nous allons mettre en place, avec l'aide financière de ce dispositif, plusieurs opérations importantes.

- Le parking des cars pour les visiteurs de la Maison Jean Monnet. Le financement par la commune à hauteur de 13000 € sera entièrement remboursé par l'Union européenne, à l'euro près.

Date probable de mise en œuvre, avril prochain.

- Le Chemin de la Buissonnerie qui verra son revêtement complètement refait après la réalisation d'un parking paysagé de 1000 m² en face de l'entrée de la Fondation Bardot. Date envisagée, septembre. Coût estimé total de 50.000 € Financement communal de 15.000 €
- Le Chemin du Château Bertin doit être entièrement restructuré sur plus de 100 mètres et équipé d'un dessableur pour évacuer les eaux pluviales vers le réseau de la résidence du Prieuré avant la mise en œuvre d'un revêtement adapté. Coût estimé total de 50.000 €. Financement communal de 15.000 €

Ces deux dernières opérations étant subventionnées à hauteur de 70% par le Conseil départemental dans le cadre du contrat de voirie.

Un projet de trottoir est à l'étude le long de la RD 13 vers le Tremblay sur Mauldre jusqu'au Chemin de l'Evêché. Une demande de subvention pourrait être faite à la Direction Départementale des Territoires dans le cadre d'un programme de mise en sécurité avec un financement partagé entre le Département et les Communes de Bazoches et du Tremblay

Afin de tenter un ralentissement de la vitesse en entrée de village, les limites administratives d'entrée et de sortie de la Commune seront déplacées sur la RD 23 (Route de Pontchartrain). Avec une réduction réglementaire de la vitesse à 50km/h (actuellement 80km/h). Les panneaux indicateurs seront placés à hauteur des premières maisons situées à gauche de la route en entrée de village.

Restauration de l'église



Le premier semestre de cette année verra, enfin, les premières phases administratives se mettre en place en espérant constater très bientôt de visu le démarrage des travaux.

Restauration générale découpée en 4 phases :

- 1 phase d'études complémentaires et
- 3 phases de travaux, montant global estimatif HT (910 000 €, aléas inclus mais hors honoraires divers).

Important : le programme de travaux présenté prend en compte d'une part les avis formulés par la Conservation Régionale des Monuments Historiques en date du 22 janvier 2013 et du 17 novembre 2020 sur les travaux envisagés à l'issue du diagnostic réalisé en 2012 (Cabinet Lyon-Noiriel) et, d'autre part, les interventions déjà effectuées depuis la réalisation de ce diagnostic (restauration de mobiliers : statuaire, fonts baptismaux...), travaux d'entretien prévus au printemps 2022 (démoussage de couverture, nettoyage de gouttières, reprise ponctuelle de couverture, révision du paratonnerre).

La restauration du mobilier, en dehors de celui mentionné explicitement, n'est pas prévue dans ce programme de travaux. Planning démarrage prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre (MOE) : dès notification, mars 2022. Planning prévisionnel d'engagement du MOE (« tout compris » études et travaux) : mars 2022- janvier 2026 (soit environ 4 ans).

Phase 1 : Etudes complémentaires :

Etudes structurelles concernant la façade occidentale (mise sous surveillance des fissures sur 12 mois), sondages géologiques/études de sol/sondages de reconnaissance de fondation, analyses chimiques des mortiers, étude structurelle des charpentes, sondages en recherche de peintures murales.

Cette mission comprend la détermination des études à engager, l'analyse des résultats avec production de rapports de synthèse pour chaque type d'études, ainsi qu'un rapport de synthèse global détaillant les préconisations à envisager dans le cadre du projet de restauration de l'édifice.

Estimation études : 25 000 € HT Estimation mission MOE (10%) : 2 500 € HT Planning études : démarrage prévisionnel mars 2022 ; durée totale estimée : 13 mois. Planning prévisionnel démarrage mission MOE : mars 2022, durée total mission MOE estimée : 13 mois.

Phase 2 : Travaux prioritaires :

Restauration extérieure et mise aux normes de l'installation électrique - Travaux prioritaires/restauration extérieure : comprenant notamment la purge des enduits et joints ciment et restauration des enduits, restauration des maçonneries, reprises structurelles, le cas échéant, selon les résultats des études et sondages structurels et géotechniques, poursuite éventuelle des travaux d'assainissement de l'édifice (drain, ventilation ou autre) selon le résultat des études et sondages, reprise de l'évacuation des eaux pluviales (raccordement de descente eaux pluviales) et révision complète de la couverture, réfection de la corniche, vérification et consolidation si nécessaire de l'ancrage de la croix du chœur, dépose du revers en pavés cimentés à contre-pente, réfection de l'installation électrique, création d'une seconde issue de secours (conformité incendie).

Estimation travaux phase 2 : 290 000 € HT Estimation mission MOE (10%) : 29 000 € HT Planning : démarrage mission MOE mai 2023, durée d'engagement prévisionnelle MOE : 11 mois ; démarrage prévisionnel des travaux juin 2023 ; durée totale des travaux estimée : 10 mois.

Phase 3 : Restauration de la charpente et de la voûte en plâtre -

Restauration comprenant notamment nettoyage des combles, aménagement d'un passage pour accéder aux combles depuis le clocher, mise en place d'un chemin de service dans les combles, traitement des arases de l'ensemble des murs gouttereaux, restauration des charpentes avec dépose des existants selon besoins et résultats des études structurelles, restauration de la voûte en plâtre selon état sanitaire et selon les conclusions de l'étude historique et des sondages (en conservation ou avec restitution d'une voûte lambrissée, le cas échéant).

Estimation travaux phase 3 : 325 000 € HT Estimation mission MOE (10%) : 32 500 € HT Planning démarrage mission MOE : mai 2024, durée d'engagement prévisionnelle MOE : 9 mois ; démarrage prévisionnel des travaux juin 2024 ; durée totale des travaux estimée : 8 mois.

Phase 4 : Restauration intérieure -

Restauration intérieure comprenant notamment la restauration des maçonneries et enduits intérieurs y compris traitement de la partie basse du clocher, restauration des sols, de l'escalier menant aux combles de la nef, des menuiseries (portes), des boiseries (chaise), retable majeur, dos du banc d'œuvre, des vitraux avec serrurerie (hors rose occidentale) et de l'éclairage intérieur.

Estimation travaux phase 4 : 270 000 € HT Estimation mission MOE (10%) : 27 000 € HT; Planning démarrage mission MOE : février 2025, durée d'engagement prévisionnelle MOE : 11 mois ; démarrage prévisionnel des travaux mars 2025 ; durée totale des travaux estimée : 10 mois. Fin prévisionnelle de la mission : janvier 2026.

Dominique NICCO

Urbanisme

Records battus ! Cette année 2021 a vu l'enregistrement de 89 dossiers. Les certificats d'urbanisme (CU) d'information et de division de parcelles (DP) ont triplés d'une année sur l'autre ce qui, ne nous trompons pas, laisse augurer quelques constructions supplémentaires à venir.

Permis de construire (PC) et permis d'aménager (PA) ne sont pas en reste !

A ce jour 15 permis de construire sont en cours.

Dossiers A.D.S (Administration Droit des Sols)

Mise en œuvre de la GNAU

Gestion Numérique des Autorisations d'Urbanisme)

Vos démarches d'urbanisme en ligne sur notre Commune depuis le 1^{er} janvier 2022 :

<https://gnau12operis.fr/coeurdyvelines/gnau/#/>

Laissez-vous guider sur ce lien.

Dossiers ADS 2020						
	CU	DP	PA	PC	PD	TOTAL
BAZ	15	24	0	8	0	47

Dossiers ADS 2021						
	CU	DP	PA	PC	PD	TOTAL
BAZ	46	28	3	12	0	89

Variations	+31	+4	+3	+4	0	+42
------------	-----	----	----	----	---	-----

Eclairage public



Un test a été fait Chemin d'Houjarray avec le changement d'une lanterne vétuste par une platine à LED.

Cet éclairage très économe (consommation divisée par +/- 3) et d'une durée de vie beaucoup plus grande devrait être installé sur les Chemins du Rocher Marquant et d'Houjarray, 60 lampadaires sont concernés.

Coût global de 16.856,64 € TTC

Le fonds de concours de la Communauté de Cœur d'Yvelines sera sollicité pour une part de financement de 50%.

La fibre à l'Ecole et à la Mairie

Une étude avec Orange est envisagée pour équiper ces deux sites dont les installations, anciennes et très sollicitées, ne sont plus adaptées aux flux numériques.



Notre école

Le virus dans notre établissement :

Notre petite école a connu, comme tant d'autres, les méfaits du virus avant et après les vacances de Noël. Plusieurs cas positifs dans les trois classes, à différentes dates, ont obligé la fermeture de classe pendant quelques jours.

Heureusement aucun cas grave. Le plus souvent asymptomatiques, les enfants ont été reconnus positifs de façon fortuite.

La cantine :

Le fait d'avoir instauré le double service à la cantine a amélioré sensiblement le problème du bruit dans le réfectoire. Mais certains enfants confondent encore cantine et cours de récréation. Il est difficile pour eux de se tenir correctement à table et de parler doucement. La plupart des demi-pensionnaires sont heureux de manger à la cantine et apprécient la nourriture. Sur une soixantaine d'enfants, seuls 3 ou 4 ne mangent absolument rien. C'est à se demander comment ils tiennent du matin au soir. Les parents sont prévenus.

Garderie :

Une dizaine d'enfants vient à la garderie du matin, leur arrivée s'échelonne sur une heure et ils sont accueillis par une personne.

Le soir, le nombre d'enfants est plus important. Une vingtaine d'enfants reste durant la première heure. Après trente minutes de récréation et le goûter, les enfants doivent faire leurs devoirs. Là encore, la répartition en deux groupes a facilité le travail, mais toujours dans un calme précaire.

Deux personnes ont la charge des enfants jusqu'à 17h30. La dernière demi-heure est très calme, seuls trois ou quatre enfants restent fréquemment.

Extension de l'école :

Après quatre mois de travaux, l'agrandissement de l'école a bien avancé.

La météo a été clémente et les matériaux n'ont pas été un problème comme nous le redoutions. Les huisseries seront posées courant mars et les travaux d'intérieur pourront commencer.

Il n'y a pas de retard dans les délais, la grande classe tant attendue devrait ouvrir ses portes en septembre 2022 comme convenu.

Durant les vacances de février devaient être réalisés les travaux de réfection du couloir « jaune ».

Seul, le sol a pu être fait. Il était difficile pour les différentes entreprises de venir ensemble. Faux plafond et sol en même temps, dans un espace réduit, c'était peu jouable en 15 jours. Les revêtements muraux, le plafond et l'électricité seront terminés aux vacances de Pâques.

Vous pouvez découvrir sur ces quelques photos les différentes phases du projet.

Denise Poelaert



Bibliothèque : La joie de lire

Malgré les difficultés que nous rencontrons pour vous accueillir normalement dans la bibliothèque associative du village, nous avons eu plusieurs inscriptions depuis le début de l'année.

C'est toujours avec plaisir que nous voyons de nouveaux adhérents dans nos locaux. Parfois ce sont des habitants fraîchement arrivés dans notre village qui découvrent avec étonnement ce service de proximité. D'autres sont d'anciens Bazochéens, souvent retraités depuis peu, qui retrouvent le temps et le plaisir de lire.

Le fond propre de notre bibliothèque est important et très souvent renouvelé. Le réseau « au fil des pages 78 » auquel nous appartenons nous permet de vous offrir un large panel de documents très récents.

Ce réseau vient d'accueillir une nouvelle commune, Grosrouvre. Ses habitants n'ont pas de bibliothèque sur leur territoire mais peuvent depuis le début de l'année, accéder au catalogue en ligne du réseau ou aller dans la bibliothèque de leur choix.

Je vous rappelle qu'une fois votre carte d'adhérents en mains, vous pouvez commander des ouvrages dans toutes les bibliothèques du réseau et vous les faire livrer à Bazoches par la navette du mercredi.

Mon petit coup de cœur en ce début d'année : TROIS de Valérie PERRIN, l'auteur de changer l'eau des fleurs, chez Albin Michel. C'est un roman de mars 2021 que je n'avais pas encore lu. On s'attache très vite aux personnages. Je vous le recommande vivement.

Et aussi : Et que ne durent que les moments doux de Virginie Grimaldie Chez Fayard.

Bonne lecture et à très vite dans votre Bibliothèque qui ne peut vivre sans vous.

Denise Poelaert



Un nouvel élan pour le Parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse



Le Parc naturel est un territoire classé par décret du Premier Ministre. Ce label national est une marque propriété du Ministère de l'Environnement qui l'a accordé jusqu'à présent à 58 autres territoires en France pour le caractère exceptionnel de leurs patrimoines.

Le Parc naturel régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse, créé en 1985, est aujourd'hui composé de 55 communes, dont le Perray-en-Yvelines, qui ont choisi d'adhérer en 2011 au projet de territoire formulé dans sa Charte.

A quoi reconnaît-on un territoire de Parc ? On y trouve de grands espaces où la faune et la flore ont encore toute leur place, des terres agricoles, de nombreux bâtiments anciens au cœur de paysages variés, mais aussi des habitants, des entreprises, des commerces et artisans qui vivent ou travaillent ici...

Un Parc, doit réussir à concilier cette diversité de ressources et d'usages qui fait sa richesse : il doit donc faire émerger des activités économiques et humaines compatibles avec la préservation durable des patrimoines et de la nature. Cet équilibre est aussi ce qui fait la qualité de vie tant recherchée de cette région.

Pour Anne Cabrit, nouvelle présidente du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse :

« Cette conciliation entre défense de notre patrimoine culturel et environnemental et développement économique est définie dans la Charte du Parc.

Nous allons la revisiter en favorisant l'action conjointe de l'ensemble des 55 communes membres du PNR, des départements des Yvelines et de l'Essonne et de la Région Île-de-France, afin qu'aucune dimension (environnementale, culturelle ou économique), ni territoire ne soit oublié. Une des premières étapes de cette révision a eu lieu le 26 novembre lors d'un échange au cours duquel j'ai rencontré l'ensemble des maires membres du Parc.

Et parce que je pense que nous ne sommes jamais aussi attentifs à ce que nous avons, que lorsque que l'on est fier de ce que nous sommes, je souhaite que cette nouvelle Charte soit l'occasion de renforcer l'identité Parc. Cela doit passer par la revalorisation de la diversité de notre patrimoine et par la sensibilisation de tous les publics à sa préservation.

Vous l'aurez compris je souhaite que les années à venir soient celles d'un nouvel élan pour le Parc, afin que celui-ci puisse être un acteur décisif pour faire rayonner notre territoire. »



La chasse aux œufs le 18 avril

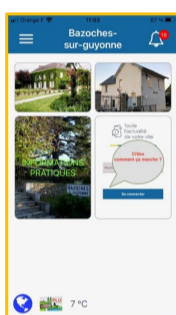
Sous réserve des conditions sanitaires en vigueur, nous vous proposons de partager cet instant de bonheur dans le jardin de la mairie.

Pensez à vous inscrire au plus tard le 4 avril, auprès de la mairie, en complétant le coupon qui vous sera remis.

Venez nombreux !



CiVox, c'est parti !



Pour rappel, cette application vous permet de recevoir en temps réel des notifications sur votre smartphone pour toutes sortes de communications, par exemple :

- menus de la cantine,
- Informations pour l'école,
- avancement de travaux sur les secteurs concernés,
- nouvelles règles de collecte des déchets,
- distribution des nouveaux bacs pour les déchets végétaux,
- dates du Conseil Municipal,
- dates de cérémonies,
- création d'une nouvelle association,
- etc...

Elle vous permet également de consulter des informations synthétiques sur les différents services de la commune de Bazoches, par exemple :

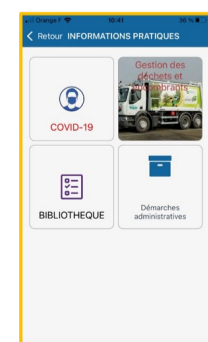
- heures d'ouverture de la mairie,
- informations sur les écoles, les classes, les garderies, les cantines
- gestion des déchets et encombrants,
- règles sanitaires en cours,
- démarches administratives,
- etc...

Ces informations synthétiques sont régulièrement actualisées au fur et à mesure de l'évolution des situations.

Pour le détail de toutes les informations, le site web de la commune reste la référence.

Pour celles et ceux qui n'ont pas encore découvert cette application, il vous suffit de la télécharger comme n'importe quelle autre, à partir de l'App Store (iPhone iOS) ou du Google Store (smartphones Android). Et... CiVox est gratuit.

Un guide utilisateur est disponible dans CiVox. N'hésitez pas à le consulter pour découvrir les principales fonctionnalités et comment naviguer dans l'outil. Pour celles et ceux qui n'ont pas accès à cette application, nous continuons bien évidemment l'envoi de la Lettre Info aux abonnés et la distribution de documents dans les boîtes aux lettres pour tous.



Bonne navigation ou bonne découverte sur CiVox !

Jean-Claude CLAIRET

La chenille processionnaire du pin a gagné nos contrées...

Que faire si vous êtes concernés ?

Depuis plusieurs années, vous avez peut-être remarqué (soit dans vos jardins soit en vous promenant) qu'il y a de plus en plus de cocons blancs dans les pins, voire dans les cèdres.

C'est le nid des fameuses chenilles processionnaires. Cette chenille est la larve d'un papillon de nuit qui pond les œufs durant l'été. Elle se développe en automne, se met à l'abri l'hiver dans son nid et se nourrit des aiguilles de pin. Au printemps les chenilles quittent le nid en se tenant les unes aux autres et en se déplaçant en longue file, d'où son nom de processionnaire. Elles redescendent de l'arbre pour aller s'enterrer et donner naissance à l'été à de nouveaux papillons et le cycle peut reprendre.

Voilà à quoi ressemblent les chenilles adultes. Attention, Les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils urticants qui peuvent provoquer une irritation chez les personnes et les animaux.

Il faut donc éviter un contact direct avec elles et surveiller également les animaux domestiques. Il y a peu de prédateurs. Les oiseaux en général ne les mangent pas à cause de leurs poils urticants et de leur mauvais goût. Seul le coucou s'attaque aux chenilles, parfois même dans leur nid, et la mésange se nourrit de la première forme larvaire.

Pour limiter la prolifération de ces chenilles, préserver les pins et limiter les risques pour les personnes et les animaux, il faut une action « collective » au niveau de la commune. Si vous avez un ou des arbres infestés, il y a plusieurs techniques de lutte, en privilégiant celles respectueuses de l'environnement :

- Couper et brûler les branches porteuses de pontes, pré-nids et nids si elles sont facilement accessibles.

- Poser un éco-piège pour piéger les chenilles lorsqu'elles redescendent de l'arbre au printemps pour aller s'enterrer (voir photo ci-contre). L'éco-piège est à installer en janvier. Le sac récupérateur pourra ensuite être détruit, en l'éliminant par exemple dans la poubelle verte, avec les ordures ménagères (déchets incinérés). Le retrait du sac collecteur se fait 1 mois après les dernières descentes ou au plus tard fin mai. L'éco-piège est réutilisable d'une année sur l'autre, il suffit de remplacer le sac collecteur.

- Poser un piège à phéromone de synthèse pour capturer les papillons mâles de la processionnaire (à faire l'été).

Vous pouvez également consulter les professionnels agréés qui sauront vous proposer la solution la mieux adaptée à votre situation. Il n'existe aucun moyen de se débarrasser définitivement des chenilles. Les traitements sont à refaire chaque année. En effet, même si l'on détruit toutes les chenilles vivant sur son terrain, vos arbres pourront être ré-infestés l'année suivante par des papillons pouvant provenir de plusieurs kilomètres. Le papillon mâle peut voler jusqu'à 25 km et le papillon femelle jusqu'à 3 km et de plus les chenilles peuvent rester enfouies dans le sol de quelques jours à 5 années. Ces traitements annuels doivent donc être maintenus tant que des nids, et donc des papillons, existent dans notre région.

Pour en savoir plus vous pouvez aller visiter quelques sites, par exemple :

<https://chenilles-processionnaires.fr>

<http://ephytia.inra.fr>

Jean-Claude CLAIRET



DEMOGRAPHIE DE BAZOCHES

(source Insee janvier 2022)

Années

2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022

Recensement 1^{er} janvier. Population totale

588 594 596 615 630 636 650

Variation population 2016/2021 = +8,16 %

Bazoches : 111 hab./km² vs CCCY : 219 hab./km²

Logement 344 maisons contre 154 en 1968. 89% sont propriétaires.

Répartition : femmes 302, hommes 325

Projection 2022 = 650 habitants

Et maintenant le coin devinettes.

Alors, c'est où ?? (nous sommes dans Bazoches bien évidemment).

Vous pouvez jouer en famille, avec des voisins, des amis..., c'est parti !!

Une « facile » pour commencer. Il y a un indice sur la photo qui devrait vous aider...



Là, c'est un peu plus difficile mais vous avez quand même un début d'indice pour vous aider... Alors amusez-vous bien et... bonne recherche !

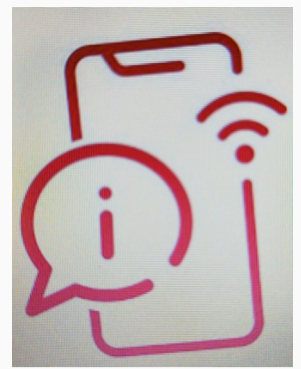


La solution dans le prochain numéro...

Jean-Claude CLAIRET



LETTRE INFO et CIVox



N'hésitez pas à vous abonner à la Lettre-Info, pour être informé en temps réel des diverses activités communales et locales (collecte des déchets verts et encombrants, rencontres, fermetures exceptionnelles de la mairie, etc...). Il vous suffit de vous connecter sur : <http://www.bazoches-sur-guyonne.fr> et de cliquer sur l'enveloppe verte.

Pour une information plus rapide, ayez le réflexe CIVox sur votre smartphone (téléchargement gratuit)

VIE PRATIQUE

DECHETS :

Ordures ménagères **Mardi**

Emballages **Jeudi**

Déchets verts à partir du 31/03/2022

(Bacs marron) **Jeudi**

Encombrants : sur RDV, 2 RDV par foyer et par an
Renseignements sur : www.sieed.fr

BRUIT :

L'utilisation des engins bruyants (tondeuses, dis-queuses, raboteuses, tronçonneuses, etc....) est autorisée :

Du lundi au vendredi de : 8h à 12h et de 13h30 à 19h

Le samedi de : 9h à 12h et de 14h à 19h

L'utilisation est interdite en dehors de ces horaires, ainsi que les **dimanches et jours fériés**.

FEU :

Depuis l'arrêté de 2011 de Monsieur le Préfet des Yvelines il est interdit de faire des feux en plein air.

Etat civil

Naissance : Tess Dunème le 27/01/2022

Numéros de téléphones utiles :

Mairie de Bazoches sur Guyonne : 01 34 86 11 53

numéro d'urgence 07 89 69 09 54

mairiebazoches@wanadoo.fr

URGENCES : 112

SAMU : 15

Pompiers : 18

Pompiers Méré : 01 75 03 25 40

Centre Antipoison : 01 40 05 48 48

Gendarmerie : 17

Gendarmerie Montfort l'Amaury : 01 34 57 04 80

MEDICAL

en cas d'urgence appeler le SAMU : 15

Hôpital Versailles Mignot : 01 39 63 91 33

Hôpital Rambouillet : 01 34 83 78 78

LOISIRS

Piscine de Montfort : 01 34 86 84 48

Centre de loisirs de St Rémy l'Honoré : 01 34 87 81 20

SOCIAL

ADMR Méré : 01 34 86 93 90

Crèche du Tremblay : 01 75 25 33 43

ECOLE

Maternelle de Mareil Bazoches le Tremblay : 01 34 86 95 81

Maternelle cantine : 01 34 86 95 81

Primaire Bazoches : 01 34 86 70 57

TRANSPORTS

SNCF Banlieue : 08 91 36 20 20

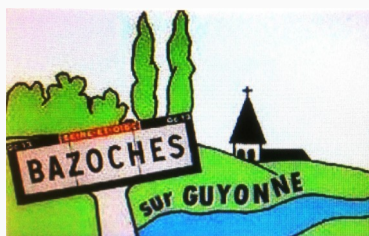
SNCF Grandes lignes : 08 92 35 35 35

Hourtoule : 01 30 54 27 72

TRANSDEV : 01 34 57 57 57

Allo Enfance en danger 119 ou le 17

Violences verbales ou physique aux femmes 3919 ou envoi SMS au 114



Démarches

	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût
Carte d'identité nationale (valable 15 ans pour les majeurs)	<p>La procédure des demandes des Cartes Nationales d'Identité est dorénavant unifiée avec celles des passeports.</p> <p>CNI : https://predemande-cni.ant.gouv.fr</p> <p>Vous pouvez remplir en ligne votre pré-demande : Passeport : https://passeport.ants.gouv.fr</p>	<p>En général : copie intégrale acte de naissance (validité < 3 mois), ancienne C.N.I., justificatif de domicile, 2 photos récentes.</p> <p>Se renseigner sur le site service public</p> <p>www.service-public.fr</p>	<p>Gratuit sauf remplacement après perte ou vol : 25 € en timbres fiscaux</p>
Passeport (valable 10 ans)	<p>Mais cette pré-demande ne dispense pas de vous rendre en personne au guichet d'une mairie pour la prise d'empreinte et le dépôt de votre dossier.</p> <p>Les plus proches sont Houdan, Beynes, Plaisir, Elancourt, Maurepas. Il est conseillé de prendre rendez-vous pour votre dépôt.</p>		86 € en timbres fiscaux
Carte d'électeur	<p>Mairie du domicile et service en ligne : www.service-public.fr</p>	<p>À l'inscription sur la liste électorale : •carte d'identité, justificatif de domicile de plus de 6 mois ou propriétaire foncier 3 ans de suite et formulaire Cerfa</p>	Gratuit
Extrait ou copie d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	<p>Demande écrite avec justificatif d'état civil (ex. C.N.I.) + enveloppe timbrée. Demande possible par internet</p>	Gratuit
Extrait ou copie d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	<p>Demande écrite précisant les noms prénoms et date du mariage et CNI</p>	Gratuit
Duplicata du livret de famille	Mairie du domicile	<p>Demande à remplir en mairie justificatif de domicile et pièce d'identité; extrait d'acte</p>	Gratuit
Extrait ou copie d'acte de décès	Mairie du lieu du décès ou du dernier domicile du défunt	<p>Demande écrite précisant le nom, prénom, date et lieu du décès et enveloppe timbrée</p>	Gratuit
Déclaration de perte ou de vol	Mairie du domicile	<p>Documents concernés : carte nationale d'identité passeport permis de conduire</p>	Gratuit
Casier judiciaire	<p>Consulter : www.cjn.justice.gouv.f</p>	<p>Demande écrite extrait d'acte de naissance</p>	Gratuit
Occupation du domaine public	Mairie de Bazoches 15 jours avant la date prévue (déménagement, bennes...)	<p>Demande écrite</p>	Tarif selon délibération du conseil municipal
Permis de construire et déclaration préalable de travaux	<p>Demander les formulaires et déposer les dossiers complets en mairie ou sur www.service-public.fr</p>	<p>Dossier complet au minimum en cinq exemplaires</p>	Gratuit
Téléphone renseignements administratifs 3939	<p>Lundi et jeudi : 8h30 à 18h15</p> <p>Vendredi : 13h à 17h</p>	<p>Mardi et mercredi : 8h30 à 13h</p>	Gratuit ou www.service-public.fr